

# Plan Local d'Urbanisme

## LA GRANDE PAROISSE

ÉLABORATION	1 <sup>ère</sup> RÉVISION
prescrite le : 14 décembre 2010	prescrite le : 4 avril 2019
arrêté le : 25 septembre 2012	arrêté le : 5 mars 2020
approuvée le : 30 avril 2014	approuvée le : 23 novembre 2021
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

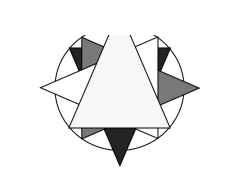
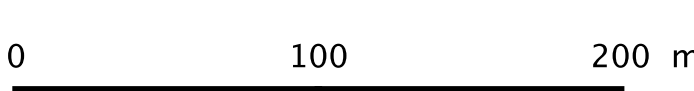
PIECE N° 3.2.  
Plan de ZONAGE  
PARTIE NORD

Plan au 1/2.500

VU pour être annexé à la délibération du :  
23 novembre 2021



numéro	Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie en mètres 2
1	Aménagement de voirie RD39-N105	Département	40 600
4	Agrandissement du stade	Commune	4 800
6	Aménagement de voirie	Commune	200
7	Aménagement d'un fossé drainant	Commune	180
9	Aménagement de voirie : aménagement tourne à gauche du carrefour RD210 / VC 9	Département	3 800
11	Création d'une liaison douce et d'une couture paysagère	Commune	5 600
13	Aménagement d'un espace boisé protégé, compensation du déplacement d'un bois en rive de Seine à l'Est du plan d'eau de la Mi-Voie	Commune	23 000
14	Acquisition chemins d'exploitation ouest du bourg	Commune	4 527
15	Acquisition du chemin d'exploitation de Samois	Commune	13 057
16	Aménagement d'une voie verte le long de la RD67e	CCPM	9 620



- Légende**
- Zonage PLU 2021**
- UA centre ancien
  - UB extensions récentes
  - UC lotissement les Haies Sauvages
  - UE équipements collectifs
  - UR emprise de l'autoroute
  - UXa activités
  - UXb activités
  - 1AU zone à urbaniser
  - A1 zone strictement agricole
  - A2 zone agricole exploitable en carrières
  - N zone naturelle
  - Na zone naturelle archéologique
  - Na1 zone naturelle bâtiments Pincevent
  - Ne zone naturelle biotope
  - Nj fond de jardin des propriétés bâties
  - Ni zone naturelle activités de loisirs
  - NL1 zone naturelle bâtiments base de loisirs
- 77210\_PRESCRIPTION\_PCT**
- Cone de vue remarquable à protéger (loi Paysage)
  - Éléments remarquables protégés (loi Paysage)
  - mare protégée
  - Éléments remarquables protégés (loi Paysage - arbres)
- 77210\_PRESCRIPTION\_LIN**
- lignes RTE
  - protection des lisières
- 77210\_PRESCRIPTION\_SURF**
- fermes changements de destination
  - emplacements réservés
  - espace boisé classé
  - orientation d'aménagement
  - plan d'eau protégé
  - zone humide à enjeux
  - zone humide de classe 2
  - zone protection aqueduc
  - Bande de 5 mètres protection des berges

